Guide de l'Arbitre

Saison 2016 / 2017

ARBITRAGE

Ce Guide appartient à :

_____

Communication avec la C.D.A Côte D'Opale

La commission est à votre écoute pour tous les problèmes rencontrés. Cela dit, le téléphone est à utiliser avec ***Modération…et Respect***

Les Appels nécessitent une URGENCE PARTICULIERE …

Rappelez-vous que vos dirigeants ont aussi droit à une vie privée !

D'autre part, contrairement au mail, il ne laisse pas de trace écrite.
Si votre problème n'est pas urgent, écrivez.

En conclusion, utilisez le téléphone en cas de force ***MAJEURE et toute demande doit être écrite (mail ou fax)***

CONTACTS TELEPHONIQUES

Aymeric ANSEL ***Président***
286 rue du Pipestraque – 62570 HELFAUT –
✆/Fax 03.21.38.26.10 – : 06.08.89.83.40
Mail : aymeric.ansel@orange.fr

Pierre DESFACHELLES – ***Vice Président***
Résidence « La Forêt » - 62126 CONTEVILLE les BOULOGNE
✆ 03.21.83.29.09 – : 06.74.19.62.77
Mail : pierre.desfachelles@orange.fr

Daniel POMMERY ***Vice Président***
15 rue Blanche – 62990 BOUBERS les HESMONDS
✆ 03.21.81.69.45 – : 06.78.47.55.97
Mail : d.pommery@orange.fr

Patrick QUENIART ***Secrétaire Général Représentant élu des Arbitres au C. Directeur***
60, rue Marcel SEMBAT – 62230 OUTREAU
: 06.64.49.47.97
Mail : secretariat.caco@bbox.fr

Patrick BAILLEUL - ***Resp. administratif Compétions SENIORS***
3, rue Valentin Pépe – 62179 WISSANT
: 06.45.19.90.85
Mail : bailleulp@wanadoo.fr

Gauthier SAUVAGE
Responsable de la Communication, MyFFF, Resp. administratif Compétions JEUNES
44 rue Jules Caron – 62380 ELNES
✆ 06 64 10 09 06 –
Mail : gauthier.sauvage@laposte.net

Claude DELOUX ***Resp. administratif Compétions FUTSAL***
34 A rue des Bruyères – 62120 RACQUINGHEM
✆ 03.21.95.99.73 – 06.82.33.58.17 –
Mail : claude.deloux@orange.fr

Francis FRAMMERY ***Président de la C.D.D.R.F., Accompagnement***
15 Chaussée St Pierre – 62170 BRIMEUX
✆/fax : 03.21.86.02.57 – : 06.87.54.24.20
Mail : frammery.francis@wanadoo.fr

Claude AGNES — *Intervention domaine médical et spécifique*

16 rue Edward Wenz – 62600 BERCK/MER
✆ 03.21.84.11.01 – 06.26.51.91.41 - Mail : jmclaudeagnes@orange.fr

Yann AUGE — *Animateur technique Beach-soccer*

39 rue Madare -62360 SAINT ETIENNE AU MONT
✆ 06.32.41.01.38 – Mail: auge.yann@orange.fr

Nicolas BUTEL — *Animateur Technique Jeunes*

45 bis, rue Noire – 62650 PREURES
✆ 06.74.18.43.38 – Mail: Nicolas.butel0853@orange.fr

Thomas CAROUGE

16, ruelle Poidevin – 62600 GROFFLIERS
✆ 06.47.66.72.41 – Mail: thomascarouge@orange.fr

Dominique HARY — *Membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage*

1140 rue d'Aire - 62120 BLESSY
✆ 03.21.88.09.18 - 06.70.25.37.88 – Mail : hary.dominique@9online.fr

Jimmy LAHOUSSE — *Responsable Pôle Formation et Stages*

67, rue Léon Blum – 62575 BLENDECQUES
✆ 06.18.24.52.67 – Mail : lahoussejimmy@neuf.fr

Bernard LAMPS

48 rue du Pont Trouille - 62100 CALAIS
✆/fax : 03.21.97.41.35 – 06.74.35.23.73 – Mail : bernard.lamps@wanadoo.fr

Karine LASALLE — *Animatrice technique féminines*

8 rue d'Olsberg – 62310 FRUGES
✆ 06 82 93 64 44 – Mail : karine.lasalle@yahoo.fr

Djamel MAKHLOUF — *Animateur technique Futsal*

36, rue Pierre Closterman – 62480 LE PORTEL
✆ 06 22 94 91 27 – Mail : makdjam@neuf.fr

Philippe MORIN DE LA MARE

59 rue du 29 juillet – 62100 CALAIS
✆ 03 21 36 16 75 – 06 68 43 70 52 - Mail : patricia.mdlm@wanadoo.fr

Eric PICOT — *Représentant des Educateurs*

78 rue de St Omer – 59173 RENESCURE
✆ 03 28 49 86 41 - 06.71.79.68.52 – Mail : eric-picot@hotmail.fr

Liste des Observateurs/Examinateurs

autres que les membres de la Commission des Arbitres
(exceptés Mrs Dominique HARY et Eric PICOT)

NOM	Prénom	Adresse	CP	VILLE	Tél.	Mail
BEAUCHAMPS *	Michel	4, rue Potier	62380	NIELLES LES BLEQUIN	06 09 70 45 03	michel.beauchamps@wanadoo.fr
BOURGEOIS	Olivier	268, rue de la brasserie	62240	LONGFOSSE	06 26 25 43 14	Oobrasserie@wanadoo.fr
BROCHE *	Sylvain	30 rue André Milhamont	62126	WIMILLE	07 70 49 05 89	rbroche62@aol.com
CHOCHOIS	Jean-Claude	597, rue du Marais	62360	HESDIN L'ABBE	03 21 83 23 38	jean-claude.chochois@wanadoo.fr
COTE *	Laurent	18, impasse Honoré	62730	MARCK	06 80 12 35 33	laurent.cote@sfr.fr
COUCHEY	Alexandre	14 rue Saint Nicolas	62100	CALAIS	06 30 97 90 06	alexandre.couchey@gmail.com
DELADIENNEE	Charles	59, résidence Léon Blum	62380	LUMBRES	06 72 76 91 23	charles.deladiennee@wanadoo.fr
DELDREVE *	Richard	39, rue Flouet	62100	CALAIS	06 89 20 97 34	richard.deldreve@sfr.fr
DEWAELE *	Xavier	35 rue de Londres	62100	Calais	06 22 86 77 92	dewaele.xavier@neuf.fr
DROLET	Philippe	17 rue Jules Verne	62720	RINXENT	06 61 04 44 19	drolet.philippe@bbox.fr
GOLIOT	René	50, rue d'Ecault	62250	OFFRETHUN	03 21 33 86 85	rene.goliot@gmail.com
JOLY	Thierry	322, rue de canet	62250	MARQUISE	06 33 48 62 96	thierry.joly0292@orange.fr
LOZINGOT	Cédric				06 76 54 37 64	cedric.lozingot1@gmail.com
MANIEZ	Jean-Paul	21 Cité Roger Salengro	62380	LUMBRES	03 21 95 75 02	maniezjeanpaul@neuf.fr
PENIN	Jean Pierre	13, rue de Nieurlet	59143	SAINT MOMELIN	06 64 61 39 62	jean-pierre.penin@orange.fr
PIGNON	Olivier	31, rue Edmond Hédouin	62200	BOULOGNE SUR MER	06 05 39 86 51	olivier.pignon1968@gmail.com
PORTEMONT	Aurélien	13, rue Léonie Duplouy	62600	BERCK SUR MER	06 14 62 87 52	portemontaurelien@yahoo.fr
PRIEM	Sébastien	39, rue Anatole France Appartement 411	62510	ARQUES	06 34 02 24 45	sebastien.priem@orange.fr
SAUVAGE	Nicolas	Route de Boisjean	62170	WAILLY BEAUCAMP	06 65 78 90 43	nsauvage@live.fr
SOBCZAK	Roman	7 Rue de la Pierre	62120	RACQUINGHEM	03 21 11 53 17	roman.sobzak@bbox.fr
VANDENBOOSCHE	Thomas *	88, rue des Faiseurs de bateaux	62500	SAINT OMER	06 18 68 04 78	Vandenbossche.thomas@hotmail.fr
VARLET	Sébastien	28, route de Saint Omer	62310	FRUGES	06 99 66 01 73	sebastien.varlet@neuf.fr
VIEQUE *	Thibaut	2, rue Cathelinette	62380	ACQUIN WESTRECOURT	06 32 44 29 84	TVico62@aol.com

*Observateur Stagiaire

Représentants de la C.D.A.C.O. dans les autres Commissions (Statutaire):

Commission de Discipline : *Claude DELOUX*
Commission d'Appel : *Patrick BAILLEUL*
Commission Technique : *Yann AUGE*
Commission Statut de l'Arbitrage : *Patrick QUENIART*

Hiérarchie de l'arbitre

Fédération	Ligue	District
Fédéral 1 / International	*Ligue 1*	*District 1/J.A.L./Candidat Ligue*
Fédéral 2	*Ligue 2/J.A.F.*	*District 2/Candidat J.A.L.*
Fédéral 3	*Ligue 3*	*District 3*
Fédéral 4	*Candidat Ligue*	*District 4*
Candidat Fédéral		*District 5*
		Stagiaire/Candidat

AA Fédéral 1/International	*AA Ligue 1*	*AA District 1*
AA Fédéral 2	*AA Ligue 2*	*AA District 2*
AA Fédéral 3		*AA District 3*
Candidat AA Fédéral 3	*Candidat AA Ligue*	

Jeune Arbitre Fédéral	*Jeune Arbitre de Ligue*	*Jeune Arbitre de District*
Candidat J.A.F.	*Candidat J.A.L.*	*Stagiaire/Candidat*

Fédéral Féminine 1 et 2	*Ligue Féminine*	-

Fédéral Futsal 1	*Ligue 1 Futsal*	*District Futsal 1*
Fédéral Futsal 2	*Ligue 2 Futsal*	*District Futsal 2*
Candidat Fédéral Futsal	*Candidat Ligue Futsal*	*Candidat Futsal*

Désignations « Seniors »

Responsable administratif Compétitions « Seniors » : Patrick BAILLEUL

Niveau de Désignations :

/ *La C.D.A.C.O. désigne les arbitres pour :*

- *Les Championnats de District*
- *Les Coupes de District*
- *Les Championnats de Ligue Foot Entreprise DH PH*
- *La Coupe de France jusqu'au 2°tour*
- *Les Championnats féminins de Ligue et District (à 11, à 9, à 8 et à 7)*

/ *La C.D.A.C.O. désigne les arbitres assistants pour :*

- *Les Championnats de Ligue PH – PHR*
- *Les Championnats Nationaux de Foot Entreprise*
- *La Coupe de France jusqu'au 3°tour*
- *Les Championnats et Coupes de District*

Désignations « JEUNES »

Responsable administratif Compétitions « Jeunes » : Gauthier SAUVAGE

Les Jeunes Arbitres doivent envoyer à Patrick BAILLEUL ET à Gauthier SAUVAGE leurs éventuelles indisponibilités via My FFF ou par mail.

Niveau de Désignations :

/ *La C.D.A.C.O. désigne les arbitres pour :*

- *Les Championnats de Ligue U19PH – U17PH – U16PH - U15DH – U15PH - U14*
- *Les Championnats de District U18 à U13 (Pré Ligue – Elite - Excellence)*
- *La Coupe Gambardella jusqu'au 3°tour*
- *Les Coupes de la Ligue et du Nord-Pas de Calais*

/ *La C.D.A.C.O. désigne les arbitres assistants pour :*

- *La Coupe Gambardella jusqu'au 5e Tour*
- *Le championnat de Ligue U19DH*

Désignations « FUTSAL »

Responsable administratif compétitions « Futsal » : Claude DELOUX

Majeur - Arbitrage en duo et Stage obligatoire pour obtention de l'écusson FUTSAL

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres Futsal pour :

- *Les championnats de District*
- *La Coupe de District*
- *La Coupe Départementale*
- *La Coupe Nationale Futsal (jusqu'à l'avant dernier tour préliminaire)*
- *Les tournois Futsal*

Désignations « BEACH SOCCER»

Responsable administratif Compétitions « Beach Soccer » : Patrick QUENIART

Majeur - Stage obligatoire pour obtention de l'écusson BEACH SOCCER.

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres BEACH SOCCER sur les rencontres organisées sur le territoire de la Côte d'Opale.

Désignations Matches AMICAUX et Tournois

Cf. page 18

CONSIGNES 2016/2017

1 – Indisponibilités

Méthodologie

*- à adresser prioritairement via « My FFF » au minimum **3 semaines** avant la date d'indisponibilité → Voir Protocole Spécifique.*
Ou à défaut (exceptionnel) par e-mail :

***bailleulp@wanadoo.fr** ET **gauthier.sauvage@laposte.net** (en copie pour les jeunes) sous le format suivant :*

*N° de licence – Nom – Prénom – **date d'indisponibilité** totale ou partielle (samedi ou dimanche – M ou AM) (exemple – Indisponible le 27 août Matin et 11 septembre Après Midi –*

QUENIART Patrick 1999999999 27/08 M
QUENIART Patrick 1999999999 11/09 AM

*- toute demande particulière doit se faire obligatoirement **PAR ECRIT** (mail de préférence)*

- bien garder trace des indisponibilités envoyées en cas de non réception du message de la part de la C.D.A.C.O. : les destinataires accuseront réception de vos mails sous 24 heures, si tel n'est pas le cas, merci de bien vouloir retourner celui-ci ou téléphoner, en cas d'urgence.

En cas d'indisponibilité, il reste obligatoire de consulter vos désignations.
Si une désignation est prévue à une date où vous vous étiez déclaré indisponible dans les modalités précisées ci-dessous, merci de prendre contact avec le responsable des désignations concerné.

2 – Autour de la Désignation

2.1 Gestion des Absences et des Désistements :

*Les pointages seront effectués pour le jeudi par le personnel du DCO. Chaque jeudi soir, le Président ou le Secrétaire contacteront par mail, les arbitres absents. Une réponse sera demandée par écrit **dans les 72 heures** ; la Commission étudiera celle-ci et établira chaque lundi soir un P.V.. Ce dernier recensera les diverses absences, et les sanctions s'y rapportant, et sera publié sur le site internet du district. Un courriel de la CDA vous sera adressé ainsi qu'à votre club vous indiquant la « sanction » prise en fonction du barème disciplinaire de la Commission (page 17).*
Sans réponse à notre demande d'explication, vous serez convoqué devant la CDA, pour explication, et, vous serez déconvoqué à titre conservatoire.

Les Désistements vont faire l'objet d'un suivi particulier… les récidivistes seront convoqués devant la C.D.A.C.O. pour explication.

2.2 Rythme des désignations

Sauf cas particuliers (coupe) et modifications de dernières heures, et en fonction de votre sérieux, les désignations sont considérées comme définitives le samedi de la semaine S-1 précédent la rencontre (sauf Coupe et les rencontres Jeunes).

Le mardi matin, si vous n'avez pas de désignation et que vous n'avez pas demandé d'indisponibilité, il s'agit peut-être d'un oubli de la part des désignateurs ; vous pouvez envoyer un mail à ceux-ci.

2.3 Remise GENERALE – Remise PARTIELLE – Remise tardive

En cas de remise générale, vous ne pouvez arbitrer que des rencontres ayant fait l'objet d'une information auprès du district et après accord de votre responsable de secteur de la Commission des Arbitres et sur un terrain SYNTHETIQUE (voire stabilisé). Toute rencontre sur herbe est prohibée.

Depuis l'AG du district de DESVRES en automne 2010, les clubs ont la possibilité de « remettre les rencontres » jusque 4 heures avant le coup d'envoi en respectant une procédure précise.
Dans ce cas, seul un appel du membre de Permanence de la CDA ou Dominique HARY, vous autorise à ne pas vous rendre à la rencontre.
L'information apparaitra sur l'espace Désignation (disparition du match) et sur le site du District.
En cas de message et de déplacement de votre part, celui-ci sera à vos frais.
En aucun cas, un membre d'un club ne peut vous « ordonner » de ne pas vous déplacer.

3 – Rapports d'arbitrage

3.1 Compétitions Ligue Jeunes, Seniors,Futsal

En cas de nécessité (exclusion, incident, réserve technique, débordement,…), vous devez Utiliser le rapport en ligne de la rubrique téléchargement et adresser un rapport concernant les faits rapportés à Mr Bernard DESANTE, représentant de la CRA à la discipline (cra-discipline@nordpasdecalais.fff.fr) en stipulant en objet :
Date (AA.MM.JJ) - Catégorie - Division – Recevante Visiteuse Nom arbitre Prénom (Initiale)
Exemple : 16.09.04 Senior PH LILLE ARRAS LANNOY S.
16.09.04 Jeunes 17PH LILLE ARRAS MOKHTARI M.
Après validation par celui-ci par Mr Bernard DESANTE, vous adressez par e-mail le rapport disciplinaire à rapport.arbitrage@ligue59-62.fr et cra-discipline@nordpasdecalais.fff.fr.

3.2 Compétitions District

Privilégier l'envoi électronique ou le fax : gain de temps très utile pour le traitement des dossiers par la Commission de Discipline notamment en cas de « jour férié » et de « pont ».

En cas de doute sur la rédaction du rapport (toutes compétitions), prendre contact UNIQUEMENT avec Claude DELOUX, Représentant à la Commission de Discipline, pour valider le rapport avant

Ce rapport d'arbitrage dûment rempli doit être adressé sous 48 heures, conserver une copie :
- par e-mail de préférence à l'adresse suivante : direction@cotedopale.fff.fr
- par courrier : District Côte d'Opale – Avenue de Beaupré - B.P. 16 – 62250 MARQUISE
- par fax : 03.21.36.82.20.
Attention : dans le message adressé avec la pièce jointe correspondante, il est obligatoire de bien spécifier dans l'objet du message la compétition, le match, la date (année.mois.jour) et l'auteur du rapport (exemple : Excellence Le Touquet/Guînes 15.09.06 QUENIART Patrick)
Suivant la teneur du rapport et la gravité des incidents relatés, il vous est demandé d'informer ***immédiatement le Président de C.D.A.C.O. (mail de préférence).***

ATTENTION : cette copie ne doit concerner que des faits graves (multiples exclusions, arrêt prématuré de la rencontre, débordements, envahissements du terrain, réserve technique, …) et non pas des simples faits de discipline.

Le rapport informatisé est accessible sur Internet (format pdf et word) rubrique Téléchargement depuis votre accès individualisé.

4 – Blessure / Maladie

En cas de blessure ou de maladie contractée avant la rencontre, vous devez rentrer immédiatement en contact avec le responsable des désignations (ou appeler la Permanence de la CDA à compter du ***vendredi 18h****) pour l'avertir de votre impossibilité d'assurer la désignation avant d'adresser à la C.D.A.C.O. le certificat médical justifiant cet empêchement et mentionnant la raison de l'arrêt et la durée de l'indisponibilité.*
Ce certificat médical pourra justifier le cas échéant votre situation vis-à-vis du statut de l'arbitrage ***(envoi par mail de préférence).***

NB : en cas de blessure en cours de match, vous devez entrer le plus rapidement possible en contact avec le responsable des désignations tout en respectant le procédé décrit précédemment.

Pour toute blessure ou maladie de plus d'1mois, vous ne serez plus désigné jusqu'à réception de votre certificat de reprise.

5 – Absence / Retard / Match non joué ou arrêté

Vous devez entrer en contact avec le responsable des désignations concerné en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés en se rendant à la rencontre, d'arrivée trop tardive (match débuté en votre absence), de rencontre arrêtée (quelle qu'en soit la raison) et des cas que vous jugerez nécessaires mais pertinents. ***Dans tous ces cas, un rapport doit être envoyé au Président de la C.D.A.C.O.***

6 – Relations avec la C.D.A.C.O.

6.1 Système de communication

Chaque arbitre est doté d'un accès internet pour la consultation de ses désignations.
Il est demandé à chaque arbitre d'avoir une adresse mail pour communiquer avec la commission, consultable au moins une fois le vendredi soir.

En cas d'absence de cette adresse électronique ; la Commission se réserve le droit de communiquer par l'intermédiaire de vos clubs (adresse mail sécurisée). Cette saison, comme les saisons passées, les transmissions d'information seront réalisées par mail (envoi de questionnaire, note d'information, invitation stage…)…merci d'être attentif à votre boîte mail personnelle ou auprès de celle de votre club!

Les mises à disposition de vos questionnaires, corrigés, convocations, … font l'objet d'un message dans l'espace messagerie de votre accès sécurisé, sur votre boite mail et l'adresse mail du club.

En cas de non réception, il vous est toujours possible de consulter les informations sur le site du district – rubrique ARBITRAGE.

En outre, afin de suivre le nombre de vos matches, la Commission met en ligne, à disposition de tous (arbitres, clubs,…), l'état de vos désignations à date fixe : 31 octobre, 31 décembre, 15 mars, 30 avril et 1er juin.
Merci de noter cette information et en informer votre club.
Vos désignations correspondent au nombre en dessous de votre nom.

6.2 Principales coordonnées

Adresse postale :

District Côte d'Opale
Avenue de Beaupré– B.P. 16
62250 MARQUISE
Fax général : 03 21 36 82 20
Tél : 03 21 46 98 98

Ligue des Hauts de France de Football
47, avenue du Pont de Bois - CS 20363
59666 VILLENEUVE D'ASCQ
Fax général : 03 59 08 59 63
Tél : 03 59 08 59 62

6.3 Changement de coordonnées

En cas de changement de coordonnées, il est impératif de communiquer celui-ci au Secrétaire Général de la CDA (Patrick QUENIART). Il y a trop de changements de portable, mail ou d'adresse non connus de la Commission et entraînant une perte de temps pour tous.
Dès connaissance d'une mauvaise coordonnée, vos désignations seront suspendues, et, votre club fera l'objet d'une information.

7 – Relations avec les autres Commissions

Convocation devant la Commission d'Appel, de Discipline ou d'Ethique
*Votre présence est i**mportante**…faites votre maximum pour vous y rendre ou tout au moins vous excuser.*

Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire assister devant ces commissions – contact : Bernard LAMPS, votre représentant élu des Arbitres au 03.21.97.41.35 ou 06.74.35.23.73

Présence d'un délégué

En Coupe de France ou sur certaines rencontres, un délégué peut être désigné. Celui-ci doit se présenter à vous et réciproquement.
Il n'est en aucun cas là pour se substituer à votre mission mais pour vous épauler.

8-Feuilles de Matches papier

Sur la feuille de match papier, vous vous devez d'apposer :

- *votre nom – prénom (contrôle de votre présence) et votre localité (pas de code postal),*
- *votre kilométrage*

  Kilométrage : kilométrage Foot 2000 sur la désignation ; en cas d'absence ou d'anomalie, contacter Aymeric ANSEL (par mail),
- *vos frais perçus (indemnité kilométrique et frais de représentation)*

9 – Feuille de Matches Informatisées

CF. pages 14 et 15

10 – Point de Départ des désignations

- *Arbitre résidant dans le District : Lieu de l'habitation*
- *Arbitre résidant hors du District et affilié à un club du district : Adresse du club*
- *Arbitre résidant hors du District et affilié à un club hors district : Adresse du club le plus proche de votre domicile (appartenant au district Côte d'Opale)*

Désistements

A partir du VENDREDI 20 heures, vous devez contacter la PERMANCE de la CDA au

06.95.54.24.17

Inutile d'appeler un autre numéro

Un désistement doit être justifié dans tous les cas
auprès d'Aymeric ANSEL le plus rapidement possible
(donc, par mail si possible)
(envoi d'un certificat de travail, d'un certificat médical, …)
Faute de quoi, vous encourez une éventuelle suspension

La Feuille de Match Informatisée

Avant Match :

- Demander les licences Papiers ainsi que la tablette.
  Rappel : Pas de licence papier = pas de match.
- Désactiver le Wifi
- Rubrique « **INFOS ARBITRES** » : vérifier ou modifier les informations synchronisées. Il convient également d'**ajouter** le délégué au terrain suite à la présentation de sa licence.
  Ne pas faire enregistrer

  Si le délégué est aussi joueur ou dirigeant présent sur le banc, il faut d'abord le supprimer de la composition puis le mettre comme délégué
- Donner son mot de passe aux assistants
- Demander aux dirigeants de divulguer le mot de passe « rencontre » à leur capitaine respectif (signature d'avant match)
- Faire signer les capitaines avant match
  Signer en dernier

  L'absence de signatures d'un des capitaines entraine automatiquement un match NON JOUE
- Rappeler aux assistants de noter le temps et le n° du remplacé et du remplaçant
- Mettre la tablette en veille

En cas de dysfonctionnement à ce niveau c'est au club de contacter le référent.
Essayer dans tous les cas de compléter la rubrique INFOS ARBITRES.
Notez l'heure de synchronisation apparaissant sur la tablette.
Envoyer un rapport aux « correspondants FMI » le soir même

Après Match :

- Saisir le score final
- Renseigner la participation des remplaçants en notant le n° du remplacé, le n° du remplaçant et le temps.
  Si le remplaçant n'a pas participé, ne rien faire.
- Etre vigilant sur les faits disciplinaires : ne pas oublier le temps et le motif avant de valider.
  Selon le motif de la sanction vous pouvez être amené à détailler dans la case « **OBSERVATIONS** » ex : CAS > tacle …
  Lors de l'exclusion d'un dirigeant ou d'un entraineur en cours de match, l'arbitre doit compléter la partie « Discipline » de la FMI, rubrique « Autres personnes ». Indiquer les propos dans 'information complémentaire » et utiliser le carton NOIR.

  Nouveauté - Pour les exclusions, faire un rapport complémentaire dans la case « **OBSERVATIONS** »

- Demander aux dirigeants si des joueurs sont blessés. (Ne pas cocher « sorti sur blessure »)
- Prendre les renseignements concernant les exclusions, … afin d'établir son rapport
- Faire vérifier dans l'onglet « **HISTO** » les faits renseignés, le cas échéant faire les modifications.
- Faire signer les dirigeants ou capitaines
- Clôturer la feuille de match
- Rendre la tablette et les licences papiers

Rappels Feuille de Match Informatisée

Match non joué quel que soit la raison :

La FMI doit être complétée (composition des équipes, signatures…) et clôturée avant de remettre la tablette au club recevant.

Mot de passe :

Il doit être composé uniquement de lettre. Il n'est pas obligatoire de changer votre mot de passe à chaque rencontre.

Onglet « Remplacements » :

Seuls les remplaçants de début de rencontre sont concernés.

Onglet « Faits d'après match » :

Les faits d'après match nécessitant un rapport doivent être retranscrits dans la rubrique

Le refoulement

d'un dirigeant doit aussi être saisi dans cette rubrique et non dans la rubrique « **DISCIPLINE**».

Ne pas oublier de cocher la case : « rapport suit »

La feuille annexe n'est donc plus utilisée.

Seule la rédaction du rapport reste applicable.

En cas de questions, merci de contacter :
Gauthier SAUVAGE 06.64.10.09.06
Patrick QUENIART 06.64.49.47.97

Si le processus FMI ne s'est pas correctement déroulé sur votre match informer dans les meilleurs délais par mail :
Aymeric ANSEL, Gauthier SAUVAGE et Patrick QUENIART

Pour information, le référent FMI pour les clubs est
Mr Jean Michel HENON 06 10 99 04 57

INDEMNITE DE REPRESENTATION 2016 /2017

Compétitions LIGUE SENIORS	***Arbitre***	***Assistant***
Division Honneur *	56,50 €	43,00 €
Division Honneur Régionale *	53,50 €	41,00 €
Promotion Honneur *	49,00 €	38,50 €
Promotion Honneur Régionale *	45,00 €	35,00 €
Division Honneur Entreprise	36,50 €	25,00 €
Division Honneur Régionale Ent.	35,50 €	25,00 €
Promotion Honneur Entreprise	34,50 €	25,00 €
Interrégional Féminines	35,00 €	25,00 €
Division Honneur Féminines	29,00 €	19,00 €
Division Honneur Futsal *	39,50 €	-
Régionale Futsal	38,00 €	-
Compétitions DISTRICT SENIORS	**Arbitre**	**Assistant**
Excellence	35,00 €	27,00 €
1ère Division	34,00 €	26,00 €
Promotion 1ère Division	30,00 €	22,00 €
Deuxième Division	28,00 €	20,00 €
Autres divisions masculines	25,00 €	17,00 €
Féminines District/Départementale	23,00 €	17,00 €
Futsal (1ère, 2ème Division et Coupe de District) Déplacement compris Forfait Déplacement seul : 15 €uros	30,00 €	30,00 €
Coupe de District	Indemnité de l'équipe hiérarchiquement supérieure	

Compétitions JEUNES	**Arbitre**	**Assistant**
U19 Féminines	29,00 €	19,00 €
Ligue U19 DH / U19 PH	28,00 €	20,00 €
Ligue U17 DH /U17 PH	27,00 €	19,50 €
Ligue U16 DH / U16 PH	27,00 €	19,50 €
Ligue U15 DH / U15 PH	26,00 €	19,00 €
Ligue U 14	24,00 €	17,00 €
District U18	24,00 €	17,00 €
District U16	22,00 €	16,00 €
District U15/U14	20,00 €	15,00 €
District U13 P.L. / U11 / U9	16,00 €	10,50 €
Coupe du Nord-Pas de Calais (Gérée par le District)	23,00 €	15,50 €
Féminines à 11	25,00 €	17,00 €
Féminines à 9 ou à 8 ou à 7	17,00 €	

COUPE (gestion Ligue)	Arbitre	Assistant
Coupe de France 1e Tour	38,50 €	29,00 €
Coupe de France 2e Tour	40,00 €	29,00 €
Coupe de France 3e Tour	47,00 €	36,50 €
Coupe de France 4e Tour	47,50 €	37,00 €
Coupe Gambardella - Niveau Ligue	27,50 €	19,00 €
Coupe de la Ligue SENIOR 1er Phase	41,50 €	34,00 €
Coupe de la Ligue U19	28,00 €	20,00 €
Coupe de la Ligue U17	27,00 €	19,50 €
Coupe de la Ligue U16	26,00 €	19,00 €
Coupe de la Ligue U15	28,00 €	17,00 €
Coupe de la Ligue U14		
Coupe Nationale Futsal 4 premiers tours	33,50 €	
Coupe de la Ligue Futsal	35,50 €	
Coupe du Nord Foot Entreprise ¼	33,00 €	22,50 €
Coupe du Nord Foot Entreprise ½	34,00 €	23,50 €

Indemnité nocturne **débutant** **après 19 heures**	
Rencontre en Ligue	10,00 €
Rencontre de championnat en district	8,00 €

INDEMNITES KILOMETRIQUES EN DISTRICT

Kms « aller » Euros			
de 0km à 5km	9,00 €	de 11km à 20km	15,00 €
de 6km à 10km	13,00 €	de 21km à 25km	18,00 €

26	19,00 €	41	30,00 €	56	40,00 €	71	51,00 €
27	19,00 €	42	30,00 €	57	41,00 €	72	52,00 €
28	20,00 €	43	31,00 €	58	42,00 €	73	53,00 €
29	21,00 €	44	32,00 €	59	42,00 €	74	53,00 €
30	22,00 €	45	32,00 €	60	43,00 €	75	54,00 €
31	22,00 €	46	33,00 €	61	44,00 €	76	55,00 €
32	23,00 €	47	34,00 €	62	45,00 €	77	55,00 €
33	24,00 €	48	35,00 €	63	45,00 €	78	56,00 €
34	24,00 €	49	35,00 €	64	46,00 €	79	57,00 €
35	25,00 €	50	36,00 €	65	47,00 €	80	58,00 €
36	26,00 €	51	37,00 €	66	48,00 €	82	59,00 €
37	27,00 €	52	37,00 €	67	48,00 €	85	61,00 €
38	27,00 €	53	38,00 €	68	49,00 €	86	62,00 €
39	28,00 €	54	39,00 €	69	50,00 €	87	63,00 €
40	29,00 €	55	40,00 €	70	50,00 €	89	64,00 €

Les distances sont calculées selon le site internet des désignations.

INDEMNITES KILOMETRIQUES MATCHES DE LIGUE

Rencontres Jeunes Promotion de Ligue, Promotion Honneur ou Division Honneur :

Indemnité kilométrique est : *0,760 €* du kilomètre Aller – Indiquer le kilométrage de votre désignation comme en district / Arrondi à l'€uro supérieur

Il est proscrit de prendre les tranches kilométriques appliquées en District

Rencontres Seniors Promotion Honneur Régionale, Promotion Honneur : *Les frais sont réglés par virement pour les compétitions P.H, P.H.R.* (prière de joindre un R.I.B. pour les promus en 1ère division et les nouveaux Arbitres Assistants et/ou en cas de changement de coordonnées bancaires (format PDF de préférence).

*Un RIB vous a été réclamé : en cas de non envoi, **vous ne serez pas réglé.***

MATCHS AMICAUX

Référent : Aymeric ANSEL

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres des tournois sur le secteur de la Côte d'Opale ainsi que les arbitres pour les matches amicaux déclarés auprès du district (équipe de niveau district) ou de la Ligue (équipe de niveau Ligue), avec dérogation de la CRA.

Ces désignations seront effectuées par mail ou par téléphone par Aymeric ANSEL, Francis FRAMMERY, Patrick BAILLEUL, Daniel POMMERY (Canche Authie), Philippe MORIN DE LA MARE (Calais), Patrick QUENIART (Boulogne) ou Claude DELOUX (Saint –Omer).

En aucun cas, votre Président de club peut vous convoquer !!!!

En résumé…
Un arbitre n'est pas autorisé à diriger une rencontre amicale sans autorisation de la C.D.A.

Quand il y a au moins une équipe de niveau fédéral (jeune ou senior) la désignation dépend de la D.N.A ou la C.R.A par délégation.
Quand la rencontre oppose deux équipes de Ligue ou de District, la désignation dépend de la C.D.A.

En conséquence, l'arbitre doit se rapprocher du secrétaire général de la Commission concernée.

Niveau du Match	*Indemnité de l' :*		*Catégorie de :*	
	Arbitre	*Arbitre Assistant*	*Arbitre*	*Arbitre assistant*
Match avec une équipe de DH ou DHR	*30 €*	*20 €*	*Ligue / Candidat Ligue*	*AAD1 / AAD2 / D1 / D2*
Match avec une équipe de PH et/ou PHR	*25 €*	*15 €*	*Ligue / Candidat Ligue / D1 / D2*	*Toutes catégories*
Autres matchs (Equipes Districts)	*20 €*	*10 €*	*Toutes catégories*	*Toutes catégories*

Indemnité Kilométrique au 1er Juillet 2014 *Barème District*
Maximum : 20 €

Notre but est de vous faire officier en trio lors de ces rencontres sur les matches amicaux avec des clubs de Ligue ou de 1er niveau de district.

Merci de respecter ce barème.

BARÊMES DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES AUX ARBITRES

Applicable à compter du 1er Juillet 2016
(Validé par le Comité Directeur le 29 juin 2016)

Critique ou Mise en cause d'un Collègue
Critique d'un Collègue avec Insultes
Critique d'un membre de la CACO, d'un observateur
Critique d'un accompagnateur (pour les arbitres stagiaires)
Critique de la CACO ou d'une autre instance du District
Menaces envers un Collègue à l'occasion d'un match
Coups envers un Collègue
Complicité de fraude administrative
Fraude administrative
Insulte un joueur, un dirigeant

Dossier traité par une Commission à caractère Disciplinaire du District ou de la Ligue selon la compétition

Absence lors d'un rassemblement organisé par la CACO	*Déconvocation 2 matches*
Non- retour d'un questionnaire intermédiaire	*Déconvocation Matches de Coupe**
Résultat inférieur à 15 lors du questionnaire	*Déconvocation Matches de Coupe**
Absence de réponse à demande d'explication	*Déconvocation jusqu'à réponse*

** matches de coupe jusqu'au résultat du prochain questionnaire*

ERREUR ADMINISTRATIVE ET/OU TECHNIQUE

Frais d'arbitrage : Trop perçu à rembourser au club	*Déconvocation 1 match*
	Récidive Déconvocation 3 matches
Arrivée tardive (match débuté ou non) avec excuse non valable	*Déconvocation 1 match*
Absence de rapport sous 48 heures (date poste ou date envoi mail)	*Déconvocation 1 match*
Exclusion au lieu d'Avertissement et vice-versa	*Déconvocation 1 match*
Erreur ou Oubli sur feuille de match ayant une incidence	*Déconvocation 1 match*
Incidents non signalés (envahissement, bagarres, …)	*Déconvocation 4 matches*
Sanction disciplinaire non signalée sur feuille de match	*Déconvocation 8 matches*
si Arbitre Stagiaire	*Non nomination*
Faute technique avec réserve	*Déconvocation 1 match*
Match arrêté sans motif valable	*Déconvocation 2 matches*
Mauvaise interprétation du règlement	*Déconvocation 1 match*
Désistement tardif (moins de 8 jours) sans motif valable	*Déclassement 1 match*
	Récidive Déclassement 2 match
Arbitrage en tenue sans convocation	*Déconvocation 4 matches*
Absence sans excuse à un match	*Déconvocation 2 matches*
	Récidive Déconvocation 4 matches
Nouvelle Récidive	*Déconvocation 8 matches*
Echange de convocation entre arbitres sans accord de la CACO	*Déconvocation 4 matches*

** matches de coupe jusqu'au résultat du prochain questionnaire*

** Sanctions minimales

Les cas non prévus ci-dessus pourront être examinés et/ou transmis aux instances compétentes

OBSERVATIONS et EXAMENS

Le principe de l'Observation permet à la C.D.A.C.O. de suivre ses éléments ***et détecter vos possibilités pour gravir les échelons.***

En fin de Saison, un classement sera établi dans les catégories d'arbitres SENIOR faisant l'objet d'au moins une observation (District 1 à District 4, AA District 1 à AA District 3), soit pour le, amenant des promotions pour la saison suivante, mais également des rétrogradations.

Le nombre des promotions et des rétrogradations sera communiqué aux arbitres un mois avant la fin du championnat.

Le principe de Calcul est repris dans le Règlement Intérieur validé par le Comité Directeur du 30 juin 2016.

PROTOCOLE des OBSERVATIONS

Chaque arbitre classé District 1 à District 4 sera observé au cours de la saison, sans priorité particulière.

Le nombre d'observation par catégorie sera communiqué lors des séances de perfectionnement.

Chaque arbitre classé District 5, en fonction de la note du recyclage, sera promu District 4 et observé en deuxième division.

Cf. Règlement intérieur, approuvé par le Comité Directeur du district du 29 Juin 2016, et consultable dans votre rubrique téléchargement.

Les candidats seront examinés par la Commission des Arbitres.
A l'issue de la saison, la Commission établira un P.V. listant les résultats de ces examens. En cas de réussite, l'arbitre sera classé, le premier jour de la saison suivante soit District 5, soit J.A.D. 3

Quelques Rappels Administratifs

1° Réserves Administratives

/ En aucun cas, l'arbitre ne peut s'opposer au dépôt d'une réserve administrative. Si celle-ci n'est pas déposée avant la rencontre, il précisera sur la feuille de match à quel moment cela a été fait.

/ Lorsqu'il s'agit d'une réserve portant sur la validité de la licence (suspicion de fausse identité, etc…), l'arbitre est tenu de saisir la licence et de l'envoyer dès le lendemain du match, directement au District (Ligue en cas de compétition de Ligue), accompagnée d'un rapport adressé à la Direction Administrative.

L'arbitre est dans l'obligation de demander aux deux capitaines de signer la feuille, la réserve, ou le responsable d'équipe majeur pour les jeunes ***(jusque U19 inclus si capitaine mineur).*** *Si l'un d'entre eux refuse de signer, l'arbitre le mentionnera sur la feuille d'arbitrage ainsi que dans son rapport. Il signera également cette réserve.*

2° Réserves Techniques

/ En aucun cas, l'arbitre ne peut s'opposer au dépôt d'une réserve technique. La C.D.A.C.O. demande aux arbitres d'appliquer scrupuleusement la circulaire 5.02 et le « Football et ses Règles ».

/ Un rapport complémentaire doit être transmis au District. Afin que la C.D.A.C.O. ait connaissance rapidement de cette réserve, une copie doit être adressée en même temps au Président de la C.D.A.C.O..

ATTENTION : Une réserve (Administrative ou Technique) peut être annulée par le capitaine majeur ou le dirigeant majeur du club plaignant à la fin de la rencontre. Dans ce cas, bien le noter sur la feuille de match, le signer, ainsi que faire signer l'annulation par les capitaines majeurs et/ou dirigeants majeurs. Ne pas omettre de cocher la case ANNEXE OUI

Rappel : Personne ne peut s'y opposer

Rédaction de la feuille d'Arbitrage
Sanctions Disciplinaires

*1° **Avertissement ou exclusion d'un joueur, un remplaçant, ou un remplacé, ou d'un dirigeant ayant participé à la rencontre en qualité de joueur***

*Lors de la rédaction de la feuille d'arbitrage, l'arbitre ne doit porter, dans la case prévue à cet effet, que l'un des motifs (avertissement ou exclusion) **correspondant à ceux énoncés dans la loi XII (Une précision peut être notée sur la feuille de match papier entre parenthèse (Ex : Propos injurieux (C……) ou dans la rubrique adéquate sur la F.M.I. .***

*/ **Exclusion d'un joueur sur intervention d'un arbitre assistant :***
*Demander à l'assesseur de transmettre **OBLIGATOIREMENT** un rapport.*

RAPPEL !

L'arbitre est autorisé à adresser un carton après la fin de la rencontre, tant que le joueur est sur le terrain.
Il doit effectuer un rapport dans le cas où les faits se sont déroulés en dehors du terrain après l'avoir noté **sur la feuille annexe.**

*2° **Exclusion de toute autre personne du banc de touche (Entraîneur – Soigneur – Délégué)***

***En aucun cas, l'arbitre ne doit présenter un carton rouge** ! Il refoulera cette personne derrière la main courante.*
Noter sur la feuille annexe papier : Nom, Prénom, N° de licence et raisons succinctes de ce refoulement.
Pour la F.M.I. se reporter à la page 15.

En cas de doute lors de la rédaction de votre rapport…Contacter Claude DELOUX, Représentant de la CDA auprès de la Commission de Discipline.

Afin que les rapports d'arbitres aient la même clarté, ils peuvent être inspirés des modèles que vous trouverez ci-après.

1* Idées générales :
Le haut du rapport doit comporter : rencontre, score, arbitres-assistants, délégué, arbitre… etc.
Sur ce rapport, toujours donner, comme il vous est demandé dans les cases :
- *Nom du joueur, de l'entraîneur, de l'assistant en cause, son club d'appartenance et son numéro de licence. Le nom doit être écrit en majuscule (comme sur la feuille de match). Ne pas faire d'erreur, ni de nom, ni de prénom.*
- *La sanction que vous avez prononcée : porter une croix dans la case correspondante*
- *Les faits reprochés*

Pour tous les incidents en dehors des avertissements ou exclusions, vous devez établir le rapport au verso et préciser éventuellement les insultes exactes, ou les coups, en les citant textuellement. Attention à vos termes : Une tentative de coup n'est pas un coup …

Pour des réserves techniques en particulier, préciser :
- *le motif exact des réserves*

- *à quel moment elles ont été déposées (dans les règles, à la fin du match, à la mi-temps)*
- *ne reproduire sur la feuille de match que ce qui a été dicté par le capitaine plaignant majeur (dirigeant majeur si le capitaine est mineur) au moment des réserves en présence du capitaine adverse (dirigeant majeur si le capitaine adverse est mineur) et de l'arbitre-assistant, et faire signer tous les intéressés. Si l'un refuse de signer, le consigner dans votre rapport.*
- *ne jamais refuser de réserves techniques, mais indiquer votre version sur le rapport*
- *s'il y a faute technique de votre part et que vous n'avez pu revenir sur votre décision, le jeu ayant repris, vous devez l'avouer honnêtement, et relater les faits, tels qu'ils se sont produits*
- *ne pas tolérer que quelqu'un d'autre écrive les réserves techniques. Vous seul pouvez le faire et vous devez vous opposer formellement à ce que quelqu'un d'autre le fasse.*

2* Modèles de textes dont vous devez vous inspirer

A* Exclusion

Dans la colonne motif de votre rapport ***: faute grossière****.*
L'énoncé littéral de votre rapport : à la 12éme minute de jeu, le joueur……. a taclé violemment et par derrière un adversaire en possession du ballon, mettant en jeu son intégrité physique. Le joueur adversaire a été blessé et a dû quitter temporairement le terrain (ou définitivement le terrain)

Dans la colonne motif de votre rapport : ***propos blessant à l'égard de l'arbitre****.*
L'énoncé littéral de votre rapport : à la suite d'une action de jeu à la 48éme minute, le joueur…… m'a dit que j'étais un voleur.

B* Avertissement plus exclusion

Dans la colonne motif de votre rapport :
Désapprobation par paroles des décisions de l'arbitre → *1er avertissement*
Conduite violente envers adversaire → ***exclusion***

L'énoncé littéral de votre rapport : Le joueur…… après avoir reçu un avertissement pour contestations des décisions à la ___ mn, a été exclu de la rencontre à la ___ mn pour avoir donné un violent coup de poing à un adversaire (le n°__), alors que le jeu était arrêté.

Dans la colonne motif de votre rapport :
Comportement antisportif → *1er avertissement*
Désapprobation par paroles des décisions → *2éme avertissement*

L'énoncé littéral de votre rapport : Après avoir reçu un avertissement pour un tacle irrégulier, à la 12éme minute, ce joueur a contesté une décision, à la 37éme minute, d'où son exclusion pour 2 avertissements au cours de la même rencontre.

C* Avertissement, plus incidents → Ce CAS DE FIGURE NECESSITE LA REDACTION D'UNE FEUILLE ANNEXE … LES TERMES DE VOTRE RAPPORT DOIVENT ETRE IDENTIQUE AVEC CEUX NOTES SUR LA FEUILLE ANNEXE .

L'énoncé littéral de votre rapport : *A la suite de l'avertissement donné à son joueur, le capitaine de l'équipe m'a menacé de quitter le terrain, si je maintenais ma sanction. J'ai donné un avertissement au capitaine, maintenu ma décision, et l'équipe de……. a quitté le terrain. Le score était à ce moment de … en faveur de …….*

En rentrant au vestiaire, le joueur …… m'a dit que j'étais un « imbécile ».

D'autre part, le dirigeant Mr……, licence n°……., qui m'avait jugé la touche, m'a dit que j'étais un voleur et a ameuté le public contre moi. J'ai pu quitter le vestiaire, et le stade sans incident (ou s'il y a eu des incidents à ce moment, les citer également).

Bien entendu, vous devez aussi porter, ainsi que sur la feuille de match : « l'équipe de ……. ayant quitté le terrain, j'ai arrêté la rencontre à la …éme minute, le score était à ce moment, de …… en faveur de l'équipe de ……. »

D* Exclusion, plus incidents → Ce CAS DE FIGURE NECESSITE LA REDACTION D'UNE FEUILLE ANNEXE … LES TERMES DE VOTRE RAPPORT DOIVENT ETRE IDENTIQUE AVEC CEUX NOTES SUR LA FEUILLE ANNEXE .
L'énoncé littéral de votre rapport : Ce joueur s'est précipité sur moi à la 44éme minute de jeu, et m'a frappé au visage, en disant que j'étais « un propre à rien ». Je l'ai exclu du terrain. J'ai donc arrêté la rencontre et prévenu les deux capitaines, et j'ai quitté le terrain. Le score était à ce moment, de……. en faveur de ……..

Incidents avec le public. A la sortie du terrain, j'étais attendu par les spectateurs, supporters de …… qui ont voulu me frapper. Les dirigeants de l'équipe de ……. ont protégé mon départ (préciser dans le cas contraire).

E* Incidents d'après match → Ce CAS DE FIGURE NECESSITE LA REDACTION D'UNE FEUILLE ANNEXE … LES TERMES DE VOTRE RAPPORT DOIVENT ETRE IDENTIQUE AVEC CEUX NOTES SUR LA FEUILLE ANNEXE .

Après le match, en rentrant au vestiaire, Mr ……., m' a dit que j'étais un crétin, et un voleur.

En rentrant au vestiaire, le joueur Mr……, s'est précipité sur moi en ameutant le public, et me disant que j'étais nul.

A la sortie du stade, j'ai regagné difficilement ma voiture, sans protection, et suis reparti sous les cailloux et pierres lancés par les supporters de ……mécontents.

Il est évident que tous les cas ne peuvent être traités dans ce document, et que ces exemples sont donnés afin que les arbitres établissent leurs rapports dans le même style pour faciliter la lecture des textes, la compréhension de la C.D.A.C.O., et des commissions.

Arbitre Agressé… Comment réagir ?

Lorsqu'un arbitre est victime d'une agression de la part d'un joueur ou de toute autre personne, pendant la rencontre, après le match dans l'enceinte du stade ou lorsqu'il quitte le stade pour rejoindre le véhicule, il y a lieu d'agir de la manière suivante.

/ *Essayer d'identifier le coupable ou de prendre en compte tous les éléments qui permettront de le retrouver.* ***Si le fait se produit pendant le match, celui-ci sera arrêté.***

/ *Si nécessaire, et dans le cas où votre sécurité est mise en danger, demander aux dirigeants du club local d'appeler l'autorité de police ou de Gendarmerie. A défaut, si vous possédez un portable, appelez directement le 17.*

/ ***Prendre contact, dès que possible, avec Aymeric ANSEL, pour relater les faits.***

| ***Le dépôt de Plainte :***

Il peut se faire auprès de l'autorité de police locale ou celle de votre localité. Le motif de ce dépôt de plainte sera :

« Violence volontaire à l'encontre d'une personne dépositaire d'une mission de service public »

En principe, la personne chargée de recevoir la plainte ne peut refuser de mentionner cet élément. Si toutefois, cela devait se confirmer, la solution possible est la suivante : Ecrire au Procureur de la République en demandant la modification du motif de la plainte en prenant en compte cette notion de « mission de service public ».

Pensez à joindre avec votre rapport :

Document relatant le dépôt de plainte
Photo(s) si agression physique
Certificat médical avec ou sans I.T.T
Nom, prénom et qualité des éventuels témoins

Un peu de Technique…

Vérification des Licences par l'Arbitre

Les formalités d'avant match et plus particulièrement la vérification des licences par l'arbitre se voient modifiées en application du Code du Sport.

« En conséquence, la participation aux compétitions sportives organisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou à la présentation de ce certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an »

La présentation d'une licence dûment validée d'un point de vue médical constitue donc la Règle.

En cas de présentation d'une pièce d'identité officielle, ou non officielle comportant une photographie, ***UN CERTIFICAT MEDICAL*** *(original ou copie), postérieur au 1er avril de la saison précédente ou la demande de licence de la saison encours dument complétée (partie médicale) doit être présenté*
Ce certificat médical de NON CONTRE INDICATION à la pratique du Football doit contenir clairement le NOM du joueur ainsi que son PRENOM, le NOM du MEDECIN, ***sa signature manuscrite et son cachet.***
En résumé…

	Participation à la Rencontre	*Observation(s)*
Licence totalement validée médicalement	*OUI*	*-*
Pièce d'identité officielle + Certificat Médical OU Demande de Licence validée médicalement	*OUI Le numéro de la pièce d'identité officielle doit apparaître en lieu et place du numéro de licence sur la feuille de match*	*Il faut noter le numéro de la pièce d'identité sur la feuille de match (et non le numéro de licence de la DL)*
Pièce d'identité non officielle + Certificat Médical OU Demande de Licence validée médicalement	*OUI Le numéro de la pièce d'identité non officielle doit apparaître en lieu et place du numéro de licence sur la feuille de match*	*Si réserve, l'arbitre retient la pièce d'identité et la transmet au District ou à la Ligue*
Pas de licence validée médicalement et/ou pas de certificat médical (dans les autres cas)	*NON*	

Arbitre ou Assistant blessé…

(Hors cas d'agression où le match est arrêté)

Rencontre en Trio Officiel

1° Arbitre Blessé :

Le remplacement s'effectuera par l'assistant ayant le grade le plus élevé au jour du match ou celui ayant évolué au plus haut niveau en Ligue ou en District, en cas de catégorie identique.

Qui prend la place de l'assistant ?

1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
2. Un arbitre assistant officiel désigné
3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant à jour médicalement (District)
4. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur à jour médicalement (District)

En cas d'absence dans le stade, des 4 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence est validée.

2° Arbitre Assistant Blessé :

1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
2. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant à jour médicalement (District)
3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur à jour médicalement (District)

En cas d'absence dans le stade, des 3 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence est validée médicalement.
A défaut, tirage au sort pour désigner un bénévole licencié des clubs en présence (avec certificat médical).

En cas de blessure de l'Arbitre suivi de celle de l'Assistant 1, le second Assistant remplace ceux-ci au centre, même s'il (elle) a le titre d'Arbitre Assistant Spécifique, sauf s'il est mineur.

Assistants présents	*Remplacé par*
1 central et 1 A.A. spécifique	*Le central*
Deux arbitres centraux	*Le central le plus gradé (cf. page 6)* *Ou si même niveau, le plus ancien dans la catégorie*
2 A.A. spécifique	*Le dernier ayant évolué au centre*
Un AA et un JAD n'officiant pas au centre en Senior	*L'arbitre assistant*
Un JAL ou candidat JAL et un A.A. spécifique	*Le JAL ou Candidat JAL si majeur*
Un JAL ou Candidat JAL et un JAD	*Le JAL ou Candidat JAL*
Un AA spécifique et un JAD officiant au centre en Senior	*Le JAD*

Attention :

L'assistant n°1 ne doit pas obligatoirement être celui qui se trouve côté banc de touche !

Rencontre avec Arbitres Assistants Bénévoles

1° Arbitre Blessé :

Le remplacement se fera dans l'ordre suivant :

1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
2. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant médicalement apte (District)
3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur médicalement apte (District)

En cas d'absence dans le stade, des 3 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence comporte la notion de fourniture d'un certificat médical de non contre-indication fourni. Cette personne pouvant être un assistant.

2° Arbitre Assistant Blessé :

Même ordre que ci-dessus.

Arbitres Assistants bénévoles

Pour les rencontres de District, le bénévole devra être à jour médicalement :
Si un certificat médical a été fourni lors de la demande de licence, cela est inscrit sur la licence « CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION FOURNI » (Idem sur la licence d'arbitre ou de joueur).
Dans le cas contraire la personne doit présenter un certificat d'aptitude à l'arbitrage (nom, prénom, nom et signature manuscrite du médecin, cachet du médecin et date de délivrance de ce certificat); ce certificat n'est pas nécessaire si la personne présente une licence de joueur ou d'arbitre officiel.

Pour les rencontres de Ligue, l'arbitre ou l'arbitre assistant bénévole n'a pas d'obligation de présenter un certificat médical d'aptitude.

Règlement en district

Lors de la saison 2008/2009, réunion du 2 septembre 2008, il a été décidé et acté que les arbitres assistants, même bénévoles, ne changent plus de position pendant la durée de la rencontre avec comme principe.

RAPPEL
Les assistants prennent leur ATTAQUE en première période.
Il a été constaté trop de non respect de cette règle. Cet état de fait constaté sera sanctionné lors d'une observation (non respect des consignes)

Pratique Masculines sur Herbe

Appellation compétitions	**U13**	**U14**	**U15**	**U16**	**U18**	**U19 Ligue Gambardella**	**Senior**
Mixité	oui	oui	oui	non	non	non	non
Pratiques	8x8	11x11	11x11 par dérogation 8x8	11x11	11x11	11x11	11x11
Aire de jeu	½ terrain	terrain	terrain (11x11) ½ terrain (8x8)	terrain	terrain	terrain	terrain
Dimensions	terrain spécifique : 50/75mx40/55m	niveau 6 : 100x60m	niveau 6 : 100mx60m ½ terrain (8x8)	niveau 6 : 100mx60m	niveau 6 : 100mx60m	niveau 6 : 100mx60m	niveau 5 : 105mx68m niveau 6 : 100mx60m
But	6mx2m	7,32mx2,44	7,32mx2,44m (11x11) 6mx2m (8x8)	7,32mx2,44	7,32mx2,44	7,32mx2,44	7,32mx2,44
Temps de jeu	2x30 minutes	2x40 minutes	2x40 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes
Ballons	N°4	N°5	N°5	N°5	N°5	N°5	N°5
Numérotation maillots	facultative	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire

Pratique féminines sur herbe

Appellation compétitions	**Coupe de France**	**Sénior D1 / D2**	**Sénior DH PH**	**Sénior District D1 D2**	**U19 à 11**	**Sénior à 8**	**U19 à 7**
Gestion de la compétition	Ligue →4°Tour	FFF	Ligue	District Artois	Ligue	District	Ligue
Pratiques	11x11					8x8	7x7
Minimum autorisé	9					6	6
Remplaçantes sur feuille	3	5	3	3	3	3	3
Remplacements autorisés*	3 RR	3	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR
Aire de jeu	Terrain					Terrain à effectif réduit	
Dimension des Buts	7,32x2,44					6,00x2,10	
Temps de jeu	2x45				2x**40**	2x45	2x35
Pause	ne peut excéder 15 minutes						
Ballons	N°5					N°4	
Numérotation maillots	obligatoire						

3 RR : 3 remplaçant(e)s avec des Remplacé(e)s qui deviennent Remplaçant(e)s

<u>En aucun cas, l'arbitre NE POURRA PAS INTERDIRE</u>
<u>la participation d'un joueur si celui-ci présente une licence validée</u>

Match de coupe SENIOR de District ou de Ligue + Coupe JEUNES
PAS de PROLONGATION en cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire
….Tirs au But Directement

Les Contacts Clés …

Organisation et Relation avec la Commission Médicale

Aymeric ANSEL

286 rue du Pipestraque – 62570 HELFAUT –
✆/Fax 03.21.38.26.10 – : 06.08.89.83.40
Mail : aymeric.ansel@orange.fr

Secrétaire Général (Mise à jour Coordonnées…)

Patrick QUENIART

60, rue Marcel SEMBAT – 62230 OUTREAU
: 06.64.49.47.97
Mail : secretariat.caco@bbox.fr

Responsable administratif Compétition SENIORS

Patrick BAILLEUL

3, rue Valentin Pepe – 62179 WISSANT
: 06.45.19.90.85
Mail : bailleulp@wanadoo.fr

Responsable administratif Compétitions JEUNES

Gauthier SAUVAGE

44 rue Jules Caron – 62380 ELNES
✆ 06 64 10 09 06 –
Mail : gauthier.sauvage@laposte.net

Désistements

A partir du VENDREDI 20 heures,
vous devez contacter la PERMANENCE
de la CDA au 06.95.54.24.17
(pas de SMS, pas de mail)

Votre CDA

Vos Observateurs

Ce Guide doit être votre compagnon pour votre saison…

Vous y retrouverez l'ensemble des informations nécessaires à la fonction arbitrale dans le District de la Côte d'Opale !

Bonne Saison à Toutes et Tous !

A votre disposition sur le Site du District Côte d'Opale, l'ensemble des Informations

Votre Commission est à votre écoute…

Pendant vos tâches administratives, recherchez le coin le plus calme.

Ne vous précipitez pas, une erreur est préjudiciable à votre image, et, fait perdre beaucoup de temps aux commissions